



RWE



RÉUNION PUBLIQUE
D'OUVERTURE

MARDI 4 NOVEMBRE
de 18h à 20h

Mairie de
Luçay-le-Libre

Consultation publique

Projet éolien Les Beaux Piliers

Commune de Luçay-le-Libre

Du 3 novembre 2025 au 3 février 2026

lucaylelibre.projet-eolien.com

Lutter contre le dérèglement climatique : la place des énergies renouvelables

Dans le monde

Le réchauffement de la planète atteindra +1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle dès les années 2030. C'est le constat clair du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), dans son 6^e rapport d'évaluation, état des lieux scientifique des connaissances, des causes et impacts du dérèglement climatique. Selon le GIEC, les énergies renouvelables représentent le plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre¹.

En France

L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 en France repose notamment sur le remplacement du pétrole par de l'électricité. RTE, le gestionnaire de réseau est formel : la France n'a d'autre choix que de recourir massivement aux énergies renouvelables, dans un contexte où le parc nucléaire français va nécessiter plusieurs années avant d'être renouvelé².

En Centre-Val de Loire

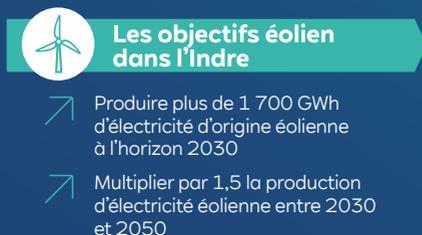
Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET) est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable de la région. Ce schéma s'articule autour de plusieurs thématiques comme l'habitat, le développement des transports, ou la maîtrise et la valorisation de l'énergie par exemple³. La région souhaite couvrir 100% de ses besoins énergétiques en énergies renouvelables d'ici 2050.

1. Le site du GIEC <https://www.ipcc.ch>

2. <https://www.rte-france.com/wiki-energie/futurs-energetiques-vers-neutralite-carbone>

3. Le SRADET-Centre-Val de Loire

Les objectifs en Région Centre-Val de Loire et dans l'Indre



L'énergie éolienne

Le fonctionnement d'une éolienne



Les éoliennes fonctionnent à des vitesses de vent comprises entre 10 et 90 km/h. Leurs nacelles pivotent automatiquement afin que le rotor soit placé face au vent. Les pales captent la force du vent et font tourner un axe (le rotor). L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique par un générateur, situé à l'intérieur de l'éolienne. Cette électricité est injectée dans le réseau électrique par des câbles souterrains.



Une production propre

12 mois, c'est le temps dont a besoin une éolienne pour produire la quantité d'énergie¹ qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est ce qu'on appelle le temps de retour énergétique. Pendant l'exploitation, l'éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre et ne produit aucun déchet.

Une technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10.

Une faible empreinte au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol, elle n'est pas concurrente des activités agricoles.

Une industrie compétitive

L'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la moins chère, et s'approche des tarifs de l'énergie électronucléaire¹.

Une ressource importante et inépuisable

Grâce à ses façades maritimes, la France possède le 2^e gisement de vent en Europe. À un instant T, le vent souffle toujours quelque part sur le territoire.

Une technologie réversible

Les éoliennes sont démontées complètement et leurs fondations démantelées avant remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc. Aujourd'hui, une éolienne est recyclée à plus de 95 % en fin de vie².

1. ADEME
2. Code de l'environnement,
Arrêté du 11 juillet 2023

Les caractéristiques du projet éolien des Beaux Piliers

2

ÉOLIENNES

LE PROJET EST
COMPOSÉ DE 2 ÉOLIENNES.

14

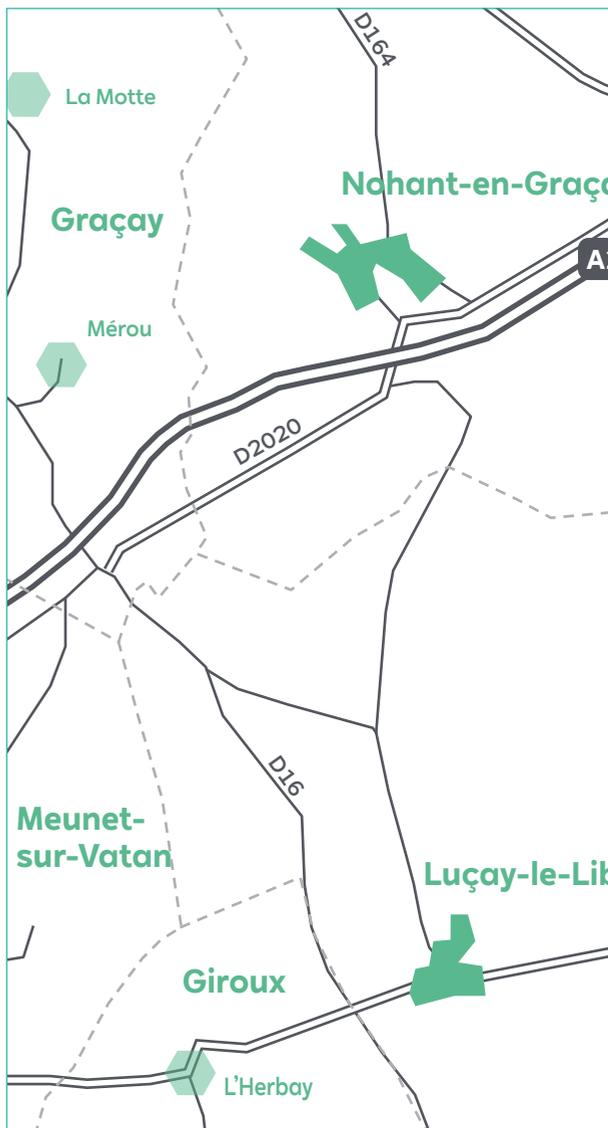
MW

LE PROJET AURA UNE PUISSANCE
TOTALE DE 14 MW MAXIMUM.

5 600

FOYERS

2 ÉOLIENNES DE 7 MW
PERMETTRAIENT L'ALIMENTATION
DE 5 600 FOYERS
EN ÉLECTRICITÉ PAR AN.





L'insertion paysagère du projet éolien



Photomontage 5 : depuis la RD 16 en frange nord-ouest de la commune d'Orville



Photomontage 17 : depuis la RD 16 en direction de Paudy



Photomontage 23 : depuis le lieu-dit du Bas-Villiers



L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'études indépendant Sillage.

Celui-ci a analysé l'état initial dans lequel s'inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques ou de sites emblématiques, relief, géologie, hydrographie, etc.

Un total de 50 photomontages a été réalisé. Ils permettent d'évaluer l'impact du projet.

L'ensemble de l'étude paysagère est consultable durant la consultation publique. Les photomontages sont numérotés ici comme dans le dossier.

L'étude permet de distinguer, pour chaque point de vue, l'état de l'environnement avec et sans le projet éolien Les Beaux Piliers. Des cartes présentant la localisation des prises de vues sont également intégrés au volet paysager.

L'insertion paysagère du projet éolien



Photomontage 26 : depuis le lieu-dit de Marge martin



Photomontage 29 : depuis les abords du lieu-dit du Grand Bail



Photomontage 36 : depuis le lieu-dit du Petit Creuset



**Flashez ce QR code
ou rendez-vous sur :**

[https://lucaylelibre.
projet-eolien.com/
implantation/](https://lucaylelibre.projet-eolien.com/implantation/)



Un projet aux impacts maîtrisés

L'étude environnementale



Le volet environnemental de l'étude d'impact repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Les inventaires de cette étude sont réalisés sur un cycle biologique complet (un an).

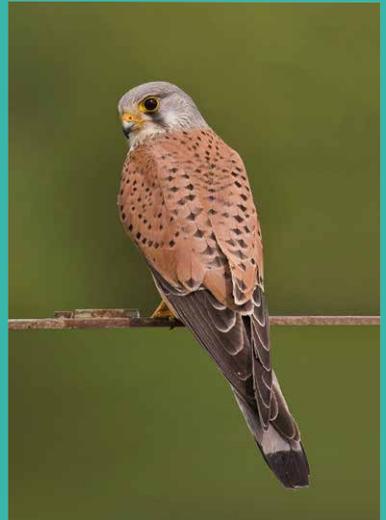
Des experts ont arpenté la zone d'implantation et ont observé plusieurs espèces sensibles à l'éolien comme le Busard cendré et le faucon crécerelle par exemple. L'enjeu concernant ces espèces est qualifié de modéré à faible. L'inventaire montre aussi une diversité de 14 espèces de chauves-souris avec une grande majorité de Pipistrelle commune.

Pour le projet éolien des Beaux Piliers, l'étude faune/flore et sur les zones humides a été réalisée par le cabinet Institut d'Ecologie Appliquée (IEA), un bureau d'études indépendant.

Des mesures en faveur de la biodiversité vont être mises en place de la phase de chantier jusqu'à la phase d'exploitation. Par exemple, un bridage favorable à l'avifaune et aux chauves-souris sera mis en place sur les deux éoliennes puis adapté avec la DREAL Centre-Val de Loire.



Busard cendré / © Rajukhan Pathan



Faucon crécerelle / © Andreas Trepte

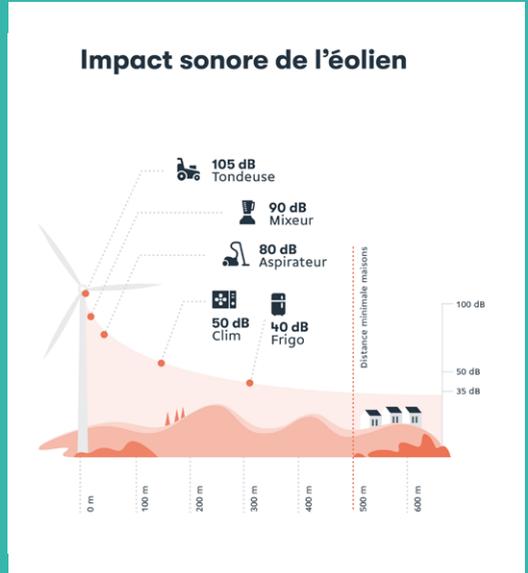
Un chantier et un parc très suivis : durant la construction du parc éolien, un écologue sera mandaté pour réaliser un suivi écologique du chantier et veiller au respect du cahier des charges environnemental (prévention des impacts, remise en état...). Durant la phase d'exploitation, des contrôles et suivis écologiques seront réalisés dans l'année de mise en service, puis à échéance régulière.

L'étude acoustique

Cette étude permet de s'assurer que le bruit des éoliennes reste inférieur aux seuils légaux prévus par la réglementation française (la plus stricte d'Europe). L'étude acoustique est réalisée par le bureau d'études indépendant Sixense et est consultable durant la phase de consultation publique.

La réglementation impose au développeur de ne pas dépasser un bruit ambiant (incluant le fonctionnement des éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint suivant les moments de la journée :

- Diurne (7h-22h) : L'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels ;
- Nocturne (22h-7h) : L'émergence ne doit pas dépasser 3 décibels.



© Info éolien



Mât de mesure / © RWE

L'étude de vent

La ressource locale en vent est un facteur déterminant dans la conception du projet éolien : choix du modèle, nombre, implantation. Un mât de mesure de 124 mètres a été installé en avril 2023. Il est équipé de plusieurs types d'instruments de mesures, à différentes hauteurs : des girouettes (direction du vent) et anémomètres (vitesse du vent). Des micros à ultrasons y sont également installés durant certaines périodes de l'année, afin de compléter les données de l'étude faune et flore sur l'activité des chauves-souris en altitude.

L'ensemble des études étant désormais terminées, le mât de mesure a été démonté en mai 2025.

Un projet développé main dans la main avec vous...

Le mot du maire



Après de nombreuses tentatives pour implanter un parc éolien sur le territoire de Luçay-le-Libre, nous espérons que ce projet raisonnable

de seulement deux éoliennes puisse voir le jour. La très grande majorité des communes alentours ont pu voir un projet aboutir, cette fois-ci nous espérons la même issue. Pour cela, j'invite un maximum de riverains à se manifester favorablement pendant la consultation publique, afin de soutenir le projet !

Luc Pion, maire de Luçay-le-Libre

Le mot du chef de projet



La société RWE Renouvelables France, anciennement Nordex, et la commune de Luçay-le-Libre travaillent ensemble depuis 2010 pour développer un parc éolien et ainsi participer à la transition

énergétique. Un premier projet a été à l'étude, sans obtenir les autorisations nécessaires pour voir le jour. Depuis 2021, nous avons donc étudié la faisabilité d'un nouveau projet, plus proche des parcs éoliens existants, en concertation avec la commune. Après 3 années d'études, nous en sommes aujourd'hui à une étape capitale du projet, la consultation du public.

Jacques Germain, chef de projet

Un partenariat et une concertation au long-cours



Permanence d'information de juin 2024 / © RWE

En octobre 2024, le Conseil Municipal de Luçay-le-Libre délibère favorablement à la prise de parts dans le projet éolien. La signature définitive du pacte d'associé entre la société Parc éolien Les Beaux Piliers, RWE Renouvelables France et la commune de Luçay-le-Libre a eu lieu au début de l'été 2025, suite à une délibération des élus le 19 mai 2025. En devenant actionnaire du projet, la commune démontre son engagement sur le long terme, et son soutien à ce projet de territoire. En outre, cette prise de parts permettra, si le projet

est autorisé définitivement, un partage de la valeur à l'échelon local. D'un point de vue de la concertation, les élus s'engagent par exemple à mobiliser la population locale au moment de la consultation publique.

Le bilan de la concertation sur le projet éolien des Beaux Piliers est consultable dans le dossier soumis à consultation (en mairie ou en ligne).

...créateur de valeur pour votre territoire

Des mesures ERC et d'accompagnement

Les mesures dites « ERC » (éviter, réduire, compenser) sont une obligation du Code de l'environnement. Elles englobent les enjeux de biodiversité mais aussi les problématiques liées à l'air, au bruit et à la santé. Des mesures d'accompagnement seront également mises en place afin d'insérer au mieux le projet dans le territoire. Voici quelques exemples non exhaustifs des mesures pour le projet éolien des Beaux Piliers :

- Enfouissement d'une partie des réseaux électriques aériens ;
- Mise en place d'une bourse aux arbres ;
- Bridage acoustique des éoliennes ;
- Création de zones de chasse préférentielles pour les rapaces et les chiroptères.

Les retombées fiscales annuelles pour les collectivités du territoire

Le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

COLLECTIVITÉS	RETOMBÉES FISCALES
Commune de Luçay-le-Libre	29 600 € / an
Communauté de Communes Champagne Boischauts	65 600 € / an
Département de l'Indre	35 100 € / an

Estimations réalisées pour 2 éoliennes de 7 MW sur la base des dispositions fiscales de 2023

La création d'emploi

Lors de la phase de construction, RWE fera ses meilleurs efforts pour consulter et faire intervenir des prestataires locaux (terrassament, VRD, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE assurera la maintenance du parc, par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.

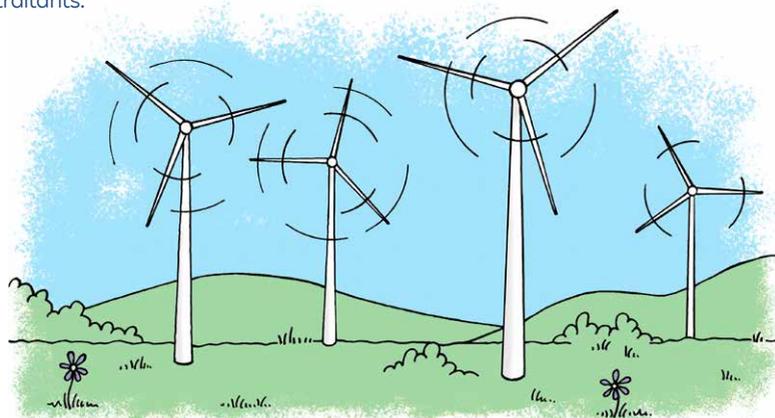


Illustration : Muriel Van Frachem

Vos questions... nos réponses

Ce projet est-il différent du projet initié en 2016 ?

En 2010, Nordex France (devenu RWE Renouvelables France en 2020) a initié un projet sur la commune de Luçay-le-Libre situé entre 1 et 3 km du bourg.

Celui-ci avait été refusé par la Préfecture. Un recours a donc été entamé par Nordex, confiant à propos du sérieux du dossier, de la pertinence du projet, et de la solidité des études. Les différentes voies de recours ayant été épuisées, ce projet ne verra donc pas le jour.

Le projet Les Beaux Piliers est différent, puisqu'il se situe à plus de 3 km du village de Luçay-le-Libre et comporte seulement 2 éoliennes implantées dans la continuité des parcs en exploitation. Ce nouveau projet a reçu l'approbation du conseil municipal en 2022. Les études sont en cours, le dossier a été déposé en 2024 à la Préfecture et en juin 2025 pour la version complétée.

Où seront raccordées les éoliennes du parc éolien Les Beaux Piliers ?

Selon le S3REnR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables) de la région Centre-Val de Loire, RTE prévoit un poste source sur la commune de Chéry à horizon 2031, pour pallier la saturation des postes existants sur le secteur.

Cependant, plusieurs acteurs, étudient des solutions alternatives afin de répondre rapidement à ce besoin de raccordement.

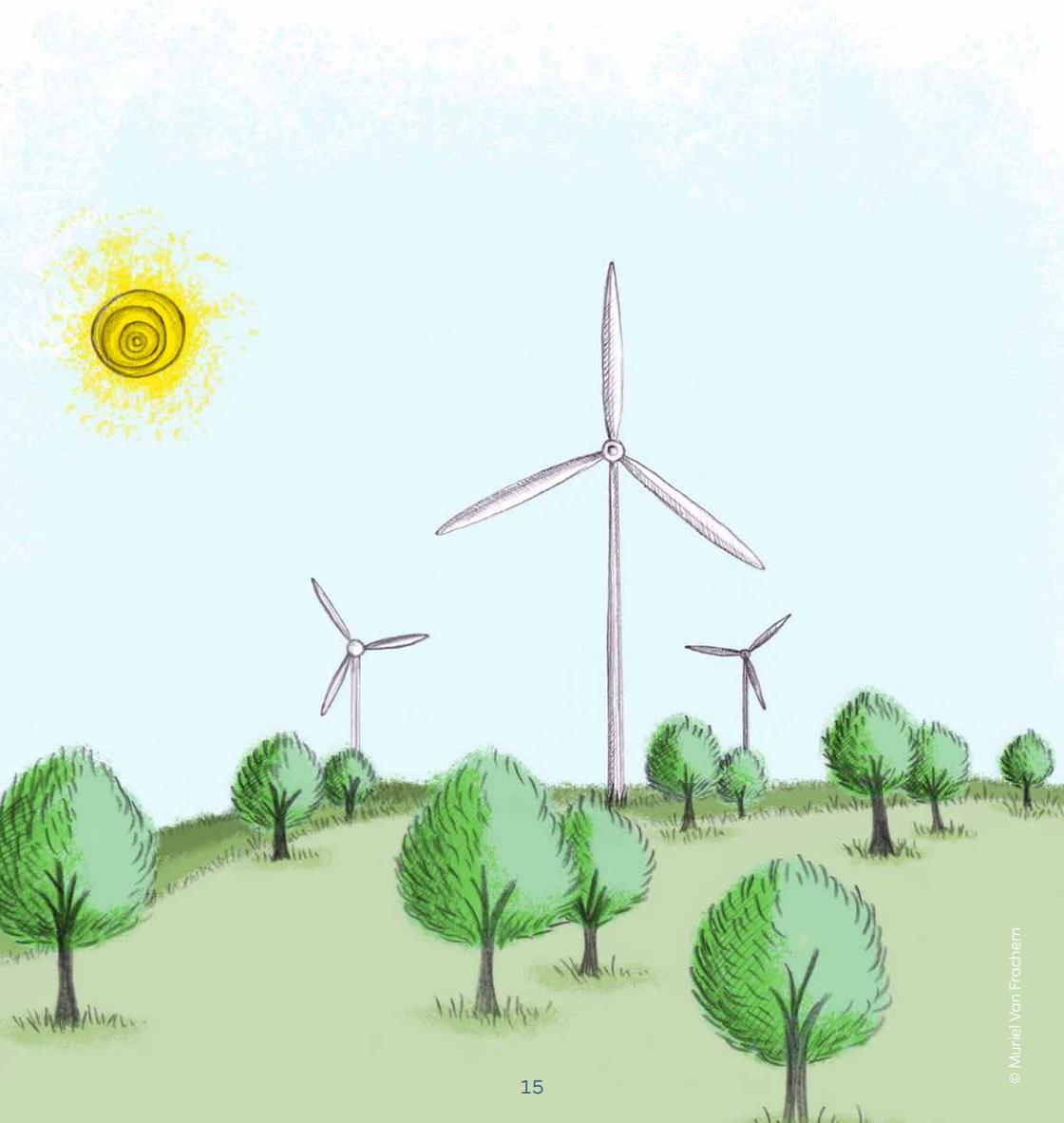
Quels sont les avantages de l'éolien par rapport à d'autres sources d'énergie ?

L'énergie éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en fournissant une source d'énergie propre pendant sa phase d'exploitation. Par ailleurs, l'implantation de parcs éoliens en France présente plusieurs autres avantages significatifs. Tout d'abord, elle participe à la diversification du mix énergétique, ce qui assure une sécurité renforcée de notre approvisionnement en énergie. L'éolien renforce également l'indépendance énergétique du pays, car il ne requiert pas l'importation de combustibles pour son fonctionnement. Enfin, dans les périodes de forte demande énergétique, notamment en hiver, les conditions météorologiques favorables (vents réguliers) garantissent une production d'énergie stable et continue.

Le bruit d'une éolienne varie-t-il selon son gabarit ?

Les deux éoliennes du projet des Beaux Piliers mesurent au maximum 195 mètres en bout de pale, ce qui est plus haut que les premières générations d'éoliennes. Pourtant, les dimensions d'une éolienne ne vont pas nécessairement faire évoluer l'acoustique d'une éolienne.

Au contraire, les modèles récents, souvent de plus grande envergure, sont généralement moins bruyants. Cette amélioration est principalement due aux progrès technologiques qui ont permis de réduire les nuisances acoustiques.



Prochaine étape : la consultation publique

La consultation publique remplace l'enquête publique dans le cadre de la loi APER de 2023 qui prévoit une simplification des procédures et l'élargissement de la participation du public. Cette nouvelle phase d'examen dite « parallélisée » permet une consultation de tous les organismes de l'État, des collectivités locales et des citoyens simultanément. Cette phase essentielle, en application depuis octobre 2024, permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. Le porteur de projet répondra aux questions et remarques du public pendant les 3 mois de consultation. L'avis du territoire synthétisé par la Commission d'Enquête, ainsi que son propre avis motivé, sera pris en compte par Monsieur le Préfet dans sa décision finale. La consultation publique portant sur le projet éolien des Beaux Piliers à Luçay-le-Libre aura lieu du 3 novembre 2025 au 3 février 2026.



Comment participer ?



Via le registre sur internet :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6741/>



Via le registre en Mairie
(ou sur papier libre déposé en mairie)



Par courrier postal à la mairie de Luçay-le-Libre
en précisant « Monsieur le Président de la
Commission d'Enquête – PE Luçay-le-Libre »



Par courrier électronique à l'adresse :
consultation-du-public-6741
@registre-dematerialise.fr



La Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Luçay-le-Libre :

- Mardi 4 novembre 2025 de 18h à 20h (réunion)
- Jeudi 20 novembre 2025 de 9h à 12h (permanence)
- Samedi 13 décembre 2025 de 9h à 12h (permanence)
- Vendredi 16 janvier 2026 de 13h à 16h (permanence)
- Lundi 26 janvier 2026 de 18h à 20h (réunion)

Calendrier prévisionnel



Contact

Jacques Germain

Chef de projets

jacques.germain@rwe.com

fr.rwe.com